

La validation des acquis et de l'expérience (VAE)

Nous contacter

Direction de la formation professionnelle continue (DFPC)

Bâtiment B25 bis - 4 bis rue Marcel Doré
TSA 91110 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France
Tel : (33) (0)5 49 45 44 60

Accueil physique et téléphonique :

- le lundi après-midi : **de 13h30 à 17h00**
- du mardi au jeudi : **de 9h00 à 12h15** et **de 13h30 à 17h00**
- le vendredi : **de 9h00 à 12h15** et **de 13h30 à 16h00**

Nous contacter :





Présentation

La **validation des acquis de l'expérience** (VAE) est un droit individuel qui vous permet de faire reconnaître officiellement les compétences acquises tout au long de votre parcours professionnel.

Grâce à votre expérience, vous pouvez obtenir la même certification qu'un cursus de formation, un véritable atout pour votre évolution professionnelle !

La démarche repose sur la constitution d'un dossier mettant en valeur vos compétences en lien avec le diplôme visé, suivie d'une soutenance orale devant un jury.

Pour qui ?

La VAE s'adresse à tous, quel que soit votre statut (salarié, indépendant, fonctionnaire, demandeur d'emploi, bénévole, retraité...), sans limite d'âge, sans prérequis de diplôme.

Seule condition : justifier d'une expérience significative en lien avec le diplôme visé.

Quelles formations ?

Toutes les formations de l'Université de Poitiers disposant **d'une fiche RNCP**.



Quelles modalités de financement ?

Les frais de passage devant le jury de VAE, dans le cadre d'une candidature libre, sont à la charge du candidat. Ces frais correspondent à des frais administratifs et ne peuvent donc pas être financés directement via le Compte Personnel de Formation (CPF).

En revanche, si vous choisissez de vous faire accompagner par un organisme externe pour la préparation de votre dossier de VAE, celui-ci peut intégrer les frais de jury dans le coût global de sa prestation. Dans ce cas, différents dispositifs de financement (CPF, financement employeur, OPCO, France Travail, etc.) peuvent être mobilisés, sous réserve des conditions propres à chaque financeur.

Financements possibles avec une convention tripartite : candidats, organisme externe (accompagnateur), université (certificateur).

Quels coûts ?

	VAE avec accompagnement personnalisé de la DFPC 2026-2027	VAE en candidat libre 2026-2027	Droits universitaires à régler à la scolarité 2025-2026*
DEUST, BUT, Licence, Licence Pro	Pas d'accompagnement	1700 €	178 €
Master	Pas d'accompagnement	1900 €	254 €
Diplôme Ingénieur	4497€	4497€	628 €
Doctorat	3500€	3500€	391 €

*Le montant des droits universitaires 2026-2027 doit faire l'objet d'un vote par les instances nationales.

Mes démarches

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Ma situation

Je travaille dans le secteur privé ou public

Je suis indépendant

Je suis bénéficiaire du RSA ou de l'ASS

Je suis inscrit à France Travail

Je complète mon dossier de recevabilité sur le site



CONTACT

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Bâtiment B25 bis
4 bis rue Marcel Doré
TSA 91110
86073 POITIERS Cedex 9

(33) (0)5 49 45 44 60



Scolarité

Inscription en formation

DFPC

Accompagnement au financement
Suivi personnalisé VAE

Je me renseigne		X
Je dépose ma demande de recevabilité VAE (2 sessions dans l'année)		X
Ma demande est étudiée	X	X
Je recherche un financement		X
Je contractualise et règle le coût de ma VAE selon un échéancier		X
Je réalise mon inscription administrative	X	
Je présente mon dossier devant un jury (3 sessions dans l'année)	X	

Pour tout renseignement complémentaire, je contacte la DFPC.